

Programme de la Formation

LE CROQUIS D'ARCHITECTURE

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : Le croquis et le dessin d'architecture

Date(s) : mercredi 5 décembre 2018

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Comment dessiner ce qui est en trois dimensions, sur une feuille en deux dimensions ?
Avec cette journée, la perspective n'aura plus de secret pour vous !

PUBLIC CIBLE

Architectes, dessinateurs, passionnés de croquis urbains et simples amoureux de l'architecture

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par Nicolas Ménard Judelle qui est illustrateur free-lance.
Il enseigne le dessin au Louvre, à Rome et à Orléans

Matériel nécessaire que chaque stagiaire devra emmener :

Crayons HB et 2B
gomme
carnet rigide format A4
pinces à dessin
matériel d'aquarelle en privilégiant les formats A5 ou A4 (si la météo est clémente)
crayons de couleurs
encres ou feutres à l'alcool
une aiguille à tricoter fine ou un long pinceau pour prendre des proportions
un téléphone portable (au cas où)

Le formateur vous fournira des sièges pliables

Formation complémentaire

Module

Le croquis et le dessin d'architecture

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 5 décembre 2018, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Le but de cette formation d'une journée est de permettre à des architectes (ou passionnés) de pouvoir réaliser de façon efficace des visuels attractifs de

leurs projets avec une plus-value artistique, le style asseptisé des logiciels ne le permet pas toujours.

Le but n'est pas de réaliser une oeuvre d'un réalisme parfait mais de laisser à chacun de s'exprimer avec son propre "style"

Formation complémentaire

FORMATEUR(S)

NICOLAS Menard

PROGRAMME

- La théorie du dessin :
 - la composition
 - la perspective
 - le rapport vide-plein
 - les ombres
- Le rapport entre l'homme et l'environnement
- Les relations Beaux-Arts et Architecture dans l'histoire de l'art
- La perspective des objets avec l'exemple d'une nature morte
- La perspective des objets appliquée aux édifices
- La perspective des espaces intérieurs

Une partie de la journée aura lieu dans différents endroits d'Orléans présentant un intérêt artistique en incluant l'architecture du passé et celle d'aujourd'hui.

Le déplacement piétons dans Orléans sera prétexte à un peu d'histoire de l'art

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44-46 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : LE CROQUIS D'ARCHITECTURE

Module : Le croquis et le dessin d'architecture

Date(s) : mercredi 5 décembre 2018, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Maison de l'architecture Centre-Val de Loire - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 6

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non

Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- FAFIEC
- FIF PL
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Le croquis et le dessin d'architecture		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT	160,00 € €
	NON ADHÉRENT	190,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
- 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
- 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
- 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif. Les demandes de remplacement sont admises à tout moment. En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité. La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.